

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 AVRIL 2022 A 9H00

Etaient présents : M. FOURCHEGU Patrick, Mme JOURDAN Martine, Mme EMO Brigitte, M. CHEVRET Camille, Mme REBOUL Yvette, Mme BERTHIER Cécile, M. DUBOSQ Alain

Absente : Mme RIOU Sylvie

La fiche de présence est émarginée par tous les conseillers présents.

Mme JOURDAN se porte volontaire et est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint Monsieur le Maire ouvre la séance à 9h00.

Avant de dérouler l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à faire sur le compte rendu de la séance du 10 décembre 2021.

Aucune remarque, ni observation particulière n'étant notifiée, le compte rendu est adopté à l'unanimité et signé par les membres concernés.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de dérouler les sujets repris à l'ordre du jour.

Puis M. Le Maire donne la parole à la première Adjointe, Mme Martine JOURDAN, en charge des finances, afin de présenter les différents points relatifs au budget

Avant Il expose aux membres du conseil que le compte de gestion est établi par M. DESPORTES et qu'il est conforme à ses écritures.

Le Conseil vote à l'unanimité le compte de gestion 2021 de la commune.

Madame JOURDAN expose le compte administratif 2021 de la commune.

Après quelques explications sur certains postes elle énonce les résultats définitifs

### Investissement :

Dépenses réalisées : 49 728.66 €

Recettes réalisées : 77 177.64 €

### Fonctionnement :

Dépenses réalisées : 184 708.09 €

Recettes réalisées : 227 281.04 €

### Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : + 27 448.98 €

Fonctionnement : + 42 572.95 €

Avant le vote, Mme JOURDAN, demande à M. le Maire de sortir de la salle, ce qu'il fait immédiatement.

Après avoir demandé aux conseillers municipaux s'ils souhaitaient d'autres explications, ils ont procédé au vote.

Le compte administratif 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire peut reprendre sa place.

Il est procédé ensuite à l'affectation des résultats 2021.

Cette année 2021 nous a permis de maîtriser nos dépenses aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Les résultats étant positifs en investissement et le besoin de financement étant suffisant il est proposé de ne pas y affecter d'autre montant.

42 572.95 € seront reporté au compte 002 de la section de fonctionnement ;

27 448.98 € seront reporté au compte 001 de la section d'investissement.

L'affectation des résultats 2021 est approuvée à l'unanimité.

Madame JOURDAN présente ensuite le budget primitif 2022 qui s'établit ainsi :

### Section de fonctionnement :

Dépenses : 237 040.95 €

Recettes : 237 040.95 €

Section d'investissement :

Dépenses : 30 692.30 €

Recettes : 30 692.30 €

Le budget primitif 2022 est approuvé à l'unanimité.

Madame JOURDAN indique ensuite que lors de notre élection le conseil municipal avait indiqué qu'il ne souhaitait pas augmenter les taux d'imposition. Elle demande donc aux conseillers de se prononcer.

A l'unanimité, les taux ne seront pas modifiés pour cette année 2022 soit :

Taxe foncière (bâtie) : 33.96 %

Taxe foncière (non bâtie) : 70.93 %

Monsieur le Maire aborde ensuite le point suivant :

TARIF DU DROIT DE PLACE :

Suite à la demande formulée par écrit par Mme Christèle DESPESSE, gérante du restaurant «le petit bociu», pour demander la reconduction d'occupation de l'espace public (terrasse), M. le Maire précise que cette reconduction peut être accordée pour l'année 2022 avec la signature d'une convention indiquant les modalités d'occupation. Il s'agit ici d'établir, par délibération, le montant de la somme forfaitaire demandée pour cette dernière.

Après délibération et vote à l'unanimité, celle-ci a été fixée à 200 €.

Un arrêté municipal sera également rédigé et affiché sur la vitrine du «petit bociu»

TARIFS EMPLACEMENTS ARTISANAT D'ART :

Mme BERTHIER souhaite reprendre les décisions validées lors de la délibération en date du 18 mai 2021.

Une modification tarifaire est cependant demandée pour les exposants vendant des produits à leur profit personnel.

Il a été décidé pour cette catégorie le paiement de 30 € par exposant pour la saison estivale.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces tarifs de droit de place.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES :

M. le Maire expose les différents courriers reçus des écoles accueillant des élèves de Boucieu.

Ne possédant plus d'école sur la commune la loi nous oblige à participer au fonctionnement de ces écoles. Le coût moyen fixé par le Préfet de l'Ardèche s'élève à 531 € pour les classes élémentaires et à 1 709 € pour les élèves de classes maternelles.

Nous avons :

1 élève à l'école de Gilhoc sur Ormèze

3 élèves à l'école de St Barthélémy le Plain

L'école de Colombier le Jeune n'ayant pas indiqué le nombre d'élèves.

Le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité.

Pour terminer, M. le Maire donne lecture du courrier transmis par Mme Geneviève ROSSILLON concernant la mie en service de l'horodateur sur le parking communal au quartier de la gare.

Le conseil municipal ne souhaite nullement revenir sur sa décision.

Il sera éventuellement proposé à Mme ROSSILLON de la rencontrer afin de lui exposer notre position.

La clôture de la séance s'effectue à 10H50

Le Maire,



La secrétaire de séance,

